



Complémentaire Santé
Collective

Boostez santé et
performance :
notre complémentaire,
votre atout entreprise



L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

HOSPITALISATION ET SOINS COURANTS

HOSPITALISATION		AMO	ANITIALE	SONATE	CONCERTO	SYMPHONIE
HONORAIRES						
Honoraires des praticiens et auxiliaires médicaux ** Afférents aux soins dispensés au cours de l'hospitalisation dans un établissement de santé	Hors DPTAM ⁽²⁾	80 %	100 %	130 %	180 %	200 %
	DPTAM ⁽³⁾	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Frais de séjour **		80 % ou 100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Participation forfaitaire **		-	Frais réels			
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER						
		-	Frais réels			
CHAMBRE PARTICULIÈRE⁽³⁾						
		-	-	70 €/jour	90 €/jour	150 €/jour
Frais d'accompagnement Lit/repas exclusivement pour l'accompagnant d'un enfant assuré de moins de 16 ans		-	-	35 €/jour	35 €/jour	35 €/jour
Fécondation in vitro ⁽¹⁾		-	-	250 €	250 €	300 €
SOINS COURANTS						
HONORAIRES MÉDICAUX						
Médecins généralistes, spécialistes et actes techniques médicaux	Hors DPTAM ⁽²⁾	70 %	100 %	130 %	180 %	200 %
	DPTAM ⁽³⁾		100 %	150 %	200 %	250 %
Soins externes		60 % ou 70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Imagerie médicale	Hors DPTAM ⁽²⁾	60 % ou 70 %	100 %	100 %	105 %	105 %
	DPTAM ⁽³⁾		-	-	125 %	125 %
Participation forfaitaire		-	Frais réels			
HONORAIRES PARAMÉDICAUX						
Auxiliaires médicaux		60 %	100 %	100 %	125 %	125 %
Consultation psychologue*		60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TRANSPORT						
		55 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE						
		60 %	100 %	100 %	125 %	125 %
MÉDICAMENTS						
Médicaments à SMR faible		15 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à SMR modéré		30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à SMR majeur		65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
MATÉRIEL MÉDICAL						
Accessoires et appareillages (Orthèses, semelles, location de matériel médical, prothèses mammaires et capillaires, lit médicalisé, piles aides auditives...)		60 % ou 65 % ou 100 %	100 %	120 %	150 %	200 %

*Limité à 8 séances par an dans le cadre du dispositif «MonPsy».

OPTIQUE - DENTAIRE - AIDES AUDITIVES

OPTIQUE					
ÉQUIPEMENTS 100 % SANTÉ*					
Équipement LUNETTES ADULTE et ENFANT Correction simple/Complexe/Très Complexe		60 %	Frais réels ⁽⁴⁾		
		60 %	Frais réels ⁽⁴⁾		

RÉSEAU SANTÉCLAIR

Offreclair : équipement avec une monture Origine France Garantie (choix de 80 montures) et 2 verres de marque amincis (selon le besoin de correction visuelle) anti-rayures et anti-reflets disponible chez tous les opticiens partenaires Santéclair.

ÉQUIPEMENTS À PRIX LIBRE						
Équipement LUNETTES ADULTE et ENFANT - Correction simple	Hors RÉSEAU	60 %	60 % + 100 €	60 % + 110 €	60 % + 215 €	60 % + 240 €
	RÉSEAU		-	60 % + 140 €	60 % + 265 €	60 % + 350 €
- Correction complexe / Très complexe	Hors RÉSEAU	60 %	60 % + 200 €	60 % + 210 €	60 % + 290 €	60 % + 340 €
	RÉSEAU		-	60 % + 240 €	60 % + 340 €	60 % + 500 €
Supplément pour verres ADULTE et ENFANT (Adaptation, appairage, prisme, filtre...)		60 %	100 %	100 %	100 %	100 %

ÉQUIPEMENTS MIXTES

La composition de l'équipement peut être réalisée comme suit :
- 2 verres dans le poste « Équipements lunettes » et la monture dans le poste « Équipements à prix libre » ;
Remboursement des verres en Frais réels⁽⁴⁾.
Remboursement de la monture dans la limite du forfait « Équipements à prix libre » du niveau de garantie déduction faite du montant de remboursement effectué sur les verres.

ou
- 2 verres dans le poste « Équipements à prix libre » et la monture dans le poste « Équipements 100 % santé » ;
Remboursement des verres dans la limite du forfait « Équipements à prix libre » du niveau de garantie déduction faite du montant de remboursement effectué sur la monture.
Remboursement de la monture en Frais réels⁽⁴⁾.

	Hors RÉSEAU	0 % ou 60 %				
Lentilles remboursées ou non par l'AMO ⁽¹⁾	RÉSEAU	60 %	0 % ou 100 %	0 % ou 60 % + 100 €	0 % ou 60 % + 150 €	0 % ou 60 % + 150 €
			-	0 % ou 60 % + 120 €	0 % ou 60 % + 150 €	0 % ou 60 % + 200 €
Chirurgie réfractive de l'œil ou implant oculaire non remboursé par l'AMO		-	-	150 €/œil	300 €/œil	600 €/œil

Conformément à la réglementation sur les contrats Responsables :

- la garantie « Équipement lunettes » est composée d'une monture et de 2 verres,
- le remboursement de la monture est limité à 100 € en « Équipement à prix libre » (Classe B) et à 30 € en « Équipement 100 % santé » (Classe A), ces montants incluent le remboursement de l'AMO,
- le renouvellement de l'équipement s'applique par période de 2 ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue, Le renouvellement anticipé est possible s'il est justifié par l'un des cas visés par la liste mentionnée dans l'arrêté du 3/12/18 (Article L165-1 du Code de la sécurité sociale),
- le forfait inclut le ticket modérateur.

DENTAIRE

SOINS ET PROTHÈSES 100 % SANTÉ*

Couronnes ou inter de bridge remboursés par l'AMO sur incisives, canines, prémolaires et molaires

Couronnes provisoires remboursées par l'AMO

Appareils amovibles remboursés par l'AMO

Inlay Core, Inlay Core à clavettes remboursés par l'AMO

Autres actes et prothèses dentaires, Inlay/Onlay remboursés par l'AMO

SOINS

PROTHÈSES PANIER LIBRE OU MAÎTRISÉ⁽⁶⁾

Couronnes ou inter de bridge : remboursés ou non par l'AMO

- sur incisives, canines et prémolaires

- sur molaires

Couronnes provisoires remboursées par l'AMO

Appareils amovibles remboursés par l'AMO

Inlay Core et Inlay Core à clavettes remboursés par l'AMO

Autres actes et prothèses dentaires, Inlay/Onlay remboursés par l'AMO

Implantologie⁽¹⁾

Parodontologie⁽¹⁾

Orthodontie remboursée par l'AMO

Vernis fluoré non remboursé par l'AMO

Test salivaire⁽¹⁾

Plafond dentaire^{(1) (5)} hors 100 % santé

AIDES AUDITIVES

ÉQUIPEMENTS 100 % SANTÉ*

ADULTE, par prothèse

ENFANT (- de 20 ans) par prothèse ou patient atteint de cécité

ÉQUIPEMENTS À PRIX LIBRE

ADULTE, par prothèse

ENFANT (- de 20 ans) par prothèse ou patient atteint de cécité

Limité à un équipement tous les 4 ans en date d'achat indépendamment pour chaque oreille conformément à la réglementation sur les contrats responsables.

AUTRES FRAIS

Cure thermique remboursée par l'AMO

- Honoraires et frais de traitement

- Frais de voyage et d'hébergement⁽¹⁾

Maternité et adoption Forfait par enfant déclaré

Actes de médecines alternatives⁽¹⁾

Homéopathe, acupuncteur, ostéopathe, chiropracteur, étiope, mésothérapeute, sophrologue, kinésologue, hypnotiseur, micro-kinésithérapeute, naturopathe, réflexologue, médecine traditionnelle chinoise.

Moyens contraceptifs prescrits⁽¹⁾

non remboursés par l'AMO

Sevrage tabagique :

patchs, gommes à mâcher, inhalateurs, méthode Allen Carr

Densitométrie osseuse

Médicaments homéopathiques

Vaccin anti-grippe

non remboursé par l'AMO

Actes de prévention

(Décret 2005-1226 du 29/09/2005 et ses arrêtés subséquents)

Garantie assistance à domicile

(Voir notice d'information assistance)

AMO	ANITIALE	SONATE	CONCERTO	SYMPHONIE
60 %			Frais réels ⁽⁶⁾	
60 %			Frais réels ⁽⁶⁾	
60 %			Frais réels ⁽⁶⁾	
60 % ou 70 %			Frais réels ⁽⁶⁾	
60 % ou 70 %			Frais réels ⁽⁶⁾	
60 % ou 70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Hors RÉSEAU 0 % ou 60 %	125 %	175 % 250 %	250 % 325 %	325 % 400 %
Hors RÉSEAU 0 % ou 60 %	125 %	150 % 200 %	200 % 275 %	275 % 350 %
60 %	125 %	70 % + 20 € / dent	70 % + 20 € / dent	70 % + 30 € / dent
Hors RÉSEAU 60 %	125 %	150 % 200 %	200 % 275 %	275 % 350 %
60 % ou 70 %	125 %	150 %	170 %	200 %
60 % ou 70 %	125 %	200 %	250 %	300 %
-	-	300 €	500 €	750 €
-	-	200 €	250 €	300 €
60 % ou 100 %	125 %	200 %	250 %	300 %
-	-	5 € / dent	5 € / dent	7,50 € / dent
-	-	50 €	70 €	90 €
-	-	1500 €	2000 €	2500 €

60 %			Frais réels ⁽⁴⁾	
60 %			Frais réels ⁽⁴⁾	
Hors RÉSEAU 60 %	100 %	60 % + 200 € 60 % + 400 €	60 % + 500 € 60 % + 700 €	60 % + 600 € 60 % + 800 €
Hors RÉSEAU 60 %	100 %	60 % 560 € 60 % + 700 €	60 % + 600 € 60 % + 800 €	60 % + 700 € 60 % + 860 €⁽⁷⁾

65 %	65 %	100 %	100 %	100 %
0 % ou 65 %	0 % ou 65 %	0 % ou 65 %	0 % ou 65 % + 100 € / an	0 % ou 65 % + 200 € / an
-	-	100 €	200 €	300 €
-	-	40 € x2 consultations	40 € x3 consultations	50 € x4 consultations
-	-	50 €	70 €	80 €
-	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
-	oui	oui	oui	oui

RÉSEAU Partenaires Santéclair. **AMO** : Assurance Maladie Obligatoire. **SMR** : Service Médical Rendu.

*: Tels que définis réglementairement. **: Y compris pour les hospitalisations à domicile

Les pourcentages et montants indiqués incluent le remboursement de la Caisse d'Assurance Maladie Obligatoire. **Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS)**. La majoration du Ticket Modérateur, les dépassements d'honoraires appliqués hors parcours de soins, la participation forfaitaire, ainsi que les franchises médicales restent à la charge. **(1)** Par année civile. **(2) DPTAM** : Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM « Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée » ou OPTAM-CO « Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique »). **(3)** Sans limitation de durée (sauf **60 jours** par année civile pour les séjours en maisons de repos ou convalescence, **90 jours** par année civile en cas de séjour en service psychiatrique et **180 jours** par année civile en cas de séjour en service de rééducation ou réadaptation fonctionnelle). **(4)** Dans la limite du Prix Limite de Vente (PLV). **(5)** Si plafond atteint, paiement jusqu'à concurrence de 125% de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (Remboursement de l'AMO inclus) sur les postes exprimés en pourcentage de la BRSS à l'exclusion des soins dentaires. Bonus fidélité: suppression du plafond après 2 années civiles d'affiliation du participant. **(6)** Dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF). **(7)** Remboursement prenant en compte le plafond de remboursement de 1700 € par prothèse y compris la part de l'Assurance Maladie Obligatoire imposé par la réglementation.

Avantages de la complémentaire santé collective MAPA



Un réseau de soins

Bénéficiez chez les professionnels de santé partenaires **SANTÉCLAIR** :
opticiens, dentistes, audioprothésistes...

- » de tarifs négociés,
- » de bonus de remboursement,
- » du tiers-payant,
- » de conseils personnalisés...



Après une hospitalisation

Noé Santé organise la vie à domicile à la sortie de l'hôpital :
mise à disposition de professionnels de santé et paramédicaux, passage d'aide à domicile, portage des repas, livraison et installation de matériels si besoin.



Téléconsultation

Des médecins généralistes ou spécialistes sont à l'écoute 24h/24 et 7j/7.
Consultations sans frais et illimitées avec la possibilité de délivrance d'une ordonnance en ligne.



Avantages Fiscaux

Bénéficiez d'avantages fiscaux grâce à notre contrat responsable :
les cotisations versées par votre entreprise sont déductibles de son bénéfice imposable et également exonérées de charges sociales.



Conforme 100% santé

Une offre en parfaite conformité avec les récentes évolutions réglementaires, ainsi qu'au 100 % santé.



Toutes les démarches en ligne sur l'espace perso monespace.mapa-assurances.fr



Visualisez les remboursements santé



Téléchargez des attestations



Analysez un devis santé



Formulez une demande à votre agence



Consultez les conditions générales



L'assureur dédié aux professionnels de l'alimentaire



monespace.mapa-assurances.fr

MAPA - Mutuelle d'Assurance. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIREN 775 565 088 Siège social : 1 rue Anatole Contré, 17400 Saint-Jean-d'Angély.
Santéclair : Société Anonyme au capital de 4 336 711 euros, 7 Mail Pablo Picasso 44000 NANTES, immatriculée au RCS de Nantes : 428 704 977.
Noé_Santé SAS au capital de 97 510 € - RCS BORDEAUX 883 459 786 CITE NUMERIQUE - BAT 28 - 406 BD Jean-Jacques Bosc - CS 50045 - 33323 BEGLES CEDEX.



BROCHURE

